

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant  
un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de  
l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application  
de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les  
élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par  
la mise en oeuvre de discriminations positives**

A.Gt 17-07-2003

M.B. 20-11-2003

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les articles 55 et suivants des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat;

Vu le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives, tel que modifié par le décret du 27 mars 2002;

Vu le décret du 19 décembre 2002 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2003;

Vu l'arrêté royal du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu la proposition de répartition arrêtée par la Commission des discriminations positives en date du 13 mai 2003;

Vu l'avis de l'Inspection des finances, donné le 15 juillet 2003;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 17 juillet 2003;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE et du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Un subside global de cinq cent dix mille sept cent vingt six euros (510 726 euro ) à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 01.06 du programme d'activités 90 de la division organique 52 est alloué aux Pouvoirs organisateurs des établissements ou implantations du réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné reconnu en discriminations positives.

**Article 2.** - Le subside visé à l'article 1<sup>er</sup> est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipement reprises en annexe.

**Article 3.** - Le subside est réparti entre les établissements ou implantations énumérées ci-après conformément au tableau de synthèse présenté par la Commission des discriminations positives :

ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE	ADRESSE SIEGE OU DE L'IMPLANTATION	LOCALITE	CP	EQUIP.- FCT. EN EUROS
ATHENEE COMMUNAL LEON LEPAGE	RUE DES RICHES CLAIRES 30	BRUXELLES	1000	14 500,00
INSTITUT DES ARTS ET METIERS	BOULEVARD DE L' ABATTOIR 50	BRUXELLES	1000	14 500,00
INSTITUT DE MOT- COUVREUR	PLACE DU NOUVEAU- MARCHE-AUX-GRAINS 24	BRUXELLES	1000	24 000,00
INSTITUT DIDEROT	RUE DES CAPUCINS 58	BRUXELLES	1000	19 950,00
INSTITUT PAUL HENRI SPAAK	RUE ALFRED STEVENS 20	BRUXELLES	1020	20 400,00



ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE	ADRESSE SIEGE OU DE L'IMPLANTATION	LOCALITE	CP	EQUIP.-FCT. EN EUROS
INSTITUT COMMUNAL TECHNIQUE FRANS FISCHER	RUE GENERAL EENENS 65	BRUXELLES	1030	19 900,00
LYCEE COMMUNAL EMILE MAX	CHAUSSEE DE HAECHT 235	BRUXELLES	1030	6000,00
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE D'ETTERBEEK	PLACE SAINT-PIERRE 5	BRUXELLES	1040	10 500,00
CENTRE COMMUNAL D'ENS. TECH. PIERRE PAULUS	RUE DE LA CROIX DE PIERRE 73	BRUXELLES	1060	11 200,00
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MARIUS RENARD	RUE GEORGES MOREAU 107	BRUXELLES	1070	16 590,00
LYCEE COMMUNAL GUY CUDELL	RUE DE LIEDEKERKE 66	BRUXELLES	1210	21 000,00
INSTITUT COMMUNAL DES TECHNIQUES DE L'INDUSTRIE	QUAI DU CONDROZ 15	LIEGE	4020	17 375,00
INSTITUT PROVINCIAL D'ENS. SEC. DE HERSTAL	RUE DU GRAND PUIITS 66	HERSTAL	4040	14 000,00
ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	RUE COLARD TROUILLET 48	SERAING	4100	29 740,00
INSTITUT PROVINCIAL D'ENS. SEC. DE SERAING	QUAI DES CARMES 43	JEMEPPE-SUR-MEUSE	4100	17 500,00
INSTITUT PROVINCIAL D'ENS. SEC. DE VERVIERS	RUE PELTZER DE CLERMONT 104	VERVIERS	4800	18 600,00
UNIVERSITE DU TRAVAIL PAUL PASTUR	BOULEVARD ROUILLIER 1	CHARLEROI	6000	32 380,00
UNIVERSITE DU TRAVAIL - INSTITUT JEAN JAURES	RUE DE LA BROUCHETERRE 52 B	CHARLEROI	6000	15 000,00
CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE HENRI DUNANT	AVENUE DU MILLENAIRE 70	GOSSELIES	6041	12 000,00
CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE HENRI DUNANT	RUE VANDERVELDE 28	MARCHIENNE-AU-PONT	6030	4 000,00
INST PROV D'ENS SECOND PARAMEDICAL « LA SAMARITAINE »	RUE DE LA SAMARITAINE 14	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	6061	2 850,00
INST. COM. D'ENS. SEC. LEON HUREZ	RUE BONNE ESPERANCE 1	LA LOUVIERE	7100	29 500,00
INSTITUT PROVINCIAL DE NURSING DU CENTRE	AV DE SCAILMONT 56	MANAGE	7170	9 009,00
LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL MAURICE HERLEMONT	RUE PAUL PASTUR 1	LA LOUVIERE	7100	13 600,00
INSTITUT PROVINCIAL	RUE DES ARCHERS 12	BINCHE	7130	17 831,00



ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE	ADRESSE SIEGE OU DE L'IMPLANTATION	LOCALITE	CP	EQUIP.-FCT. EN EUROS
D'ENSEIGNEMENT CHARLES DELIEGE				
ATHENNE PROVINCIAL WAROCQUE	RUE DU PARC 20	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	7160	13 974,00
LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL RICHARD STIEVENARD	ROUTE DE VALENCIENNES 58	HORNU	7301	16 100,00
LYCEE PROVINCIAL ALBERT LIBIEZ	AVENUE FENELON 48	PATURAGES	7340	14 749,00
INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	DOMAINE DU PARC GRAND PLACE	QUAREGNON	7390	17 907,00

ETABLISSEMENTS SORTANTS	ADRESSE SIEGE OU DE L'IMPLANTATION	LOCALITE	CP	EQUIP.-FCT. EN EUROS
INSTITUT BISCHOFFSHEIM	RUE DE LA BLANCHISSERIE 52	BRUXELLES	1000	3 560,00
INSTITUT TECHNIQUE RENE CARTIGNY	PLACE DE LA PETITE SUISSE 4	BRUXELLES	1050	6 065,00
INSTITUT REDOUTE-PEIFFER COCOF	AV. E. GRISON 1 implantation : siège	BRUXELLES	1070	8 800,00
INSTITUT EMILE GRYSON COCOF	AVENUE EMILE GRYSON 1	BRUXELLES	1070	6 175,00
ECOLE SECON.BRACOPS-LAMBERT	RUE DE LA PROCESSION 78	BRUXELLES	1070	4 531,00
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	RUE LEON MIGNON 2	LIEGE	4000	2 650,00
ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	RUE DE L' ECOLE TECHNIQUE 34	HERSTAL	4040	4 290,00

**Article 4.** - Les subventions inférieures ou égales à cinq mille euros sont liquidées en une seule tranche à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

**Article 5.** - Les subventions supérieures à cinq mille euros sont liquidées en deux tranches respectivement de 80 % et 20 % au 1<sup>er</sup> septembre 2003 et 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Article 6.** - Au terme des activités prévues et au plus tard pour le 30 septembre 2004, le Pouvoir organisateur adresse un rapport d'activités à la Commission des discriminations positives.

**Article 7.** - Le Pouvoir organisateur tient à la disposition du service de la Vérification de la Communauté française, pendant une durée de cinq ans, une comptabilité séparée, reprenant le compte détaillé des recettes et des dépenses accompagné de toutes les pièces originales justificatives indiquées chronologiquement.

**Article 8.** - Le Pouvoir organisateur est tenu de rembourser à la Communauté française tout montant non utilisé ainsi que toute dépense non conforme au descriptif repris en annexe ou pour laquelle les justificatifs sont couverts par une autre subvention.



**Article 9.** - Le Ministre ayant l'enseignement secondaire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 juillet 2003.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 1

VILLE DE BRUXELLES  
Athénée Léon Lepage

Adresse : Rue des Riches Claires 30 – 1000 BRUXELLES

☎ : 02/548 27 38

☎ : 02/548 27 10

Titre : Préfète

Direction : Mme Martine DE ROECK-GUNTHER

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

506
14 500,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Acquisition de livres, dictionnaires, revues, encyclopédies, cassettes, logiciels,... pour la bibliothèque des 1er et 2ème degrés et pour la bibliothèque scientifique (renforcement de l'apprentissage du français, des langues et de l'esprit scientifique)	2 000,00 €
Projet 2	Rencontrer quelqu'un pour devenir quelqu'un (engagement d'une personne non-enseignante sous contrat de travail à durée déterminée)	1 200,00 €
Projet 3	Ecole des devoirs : matériel d'exposition, d'environnement sonore	500,00 €
Projet 4	Centre d'arts plastiques (aménagement d'un local, achat de mobilier, peinture)	7 800,00 €
Projet 5	Activités culturelles	3 000,00 €
<b>Total</b>		<b>14 500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et  
de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des  
Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET

## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 2

VILLE DE BRUXELLES Institut des Arts et Métiers
----------------------------------------------------

Adresse : bld de l'Abattoir 50 – 1000 BRUXELLES

☎ : 02/279 52 20

Direction : Mr Georges GERARD

☎ : 02/279 52 29

Titre : Directeur

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

418
14 500,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 3	Poursuite de l'équipement de la bibliothèque	2 500,00 €
Projet 4	Organisation / participation à des activités sportives + frais de déplacement	9 000,00 €
Projet 5	Participation à des activités culturelles (musées et sites)	3 000,00 €
<b>Total</b>		<b>14 500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et  
de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des  
Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 3

VILLE DE BRUXELLES Institut Bischoffsheim
----------------------------------------------

Adresse : Rue de la Blanchisserie 52 – 1000 BRUXELLES

☎ : 02/250 07 00

Direction : Mr Jean-Pierre BARON

☎ : 02/250 07 28

Titre : Directeur

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

679
3 560,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Placement carrelage mural en grès	3 100,00 €
Projet n° 2	Achat matériel sportif, ballons de volley-ball, ballons de basket-ball, filets à ballons, balles unihoc, radio-cassette-cd, armoire modulable	460, 00 €
<b>Total</b>		<b>3 560,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des  
Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 4

VILLE DE BRUXELLES Institut Demot-Couvreur
-----------------------------------------------

Adresse : Place du Nouveau Marché aux Grains 24  
1000 BRUXELLES

☎ : 02/511 88 48

Titre : Directrice

☎ : 02/511 35 00

Direction : Mme Michelle TASIAUX

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

851
24 000,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Rénovation du mobilier scolaire – selon un plan sur 3 ans	8 000,00 €
Projet 2	Poursuite des travaux de peinture – bibliothèque, cage d'escalier rez-de-chaussée – bibliothèque	16 000,00 €
<b>Total</b>		<b>24 000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et  
de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 5

VILLE DE BRUXELLES Institut Diderot
----------------------------------------

Adresse : Rue des Capucins 58 – 1000 BRUXELLES

☎ : 02/289 03 00

Direction : Mme ...

☎ : 02/289 63 17

Titre : Directrice

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

474
19 950,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Aménagement (travaux d'électricité, peinture, achat d'ordinateurs, imprimantes, tables, chaises, ...)	19 950,00 €
<b>Total</b>		<b>19 950,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et  
de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 6

VILLE DE BRUXELLES Institut Paul-Henri Spaak
-------------------------------------------------

Adresse : Rue Alfred Stevens 20 – 1020 BRUXELLES

☎ : 02/423 57 00

Direction : Mme Monique CLARYS

☎ : 02/423 57 28

Titre : Directrice

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

357
20 400,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Equipement d'une salle en informatique (ordinateurs, imprimantes, ...)	16 600,00 €
Projet 2	Protection anti-graffitis, accrochage de valves d'informations, placement mobilier extérieur, décoration	2 900,00 €
Projet 3	Organisation d'un spectacle	900,00 €
<b>Total</b>		<b>20 400,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et  
de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 7

COCOF Institut Emile Gryzon - CERIA
----------------------------------------

Adresse : Avenue Emile Gryzon 1 – 1070 BRUXELLES

☎ : 02/526 74 03

☎ : 02/526 74 00

Titre : Directrice

Direction : Madame Martine COUTREZ

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

319
6 175,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Animation citoyenne (concerts, ateliers, tables de discussion...)	5 000,00 €
Projet n° 2	Achat matériel de décoration et aménagement de locaux/fonctionnement et frais de location matériel (expos itinérantes, mobilier spécifique...)	1 175, 00 €
<b>Total</b>		<b>6 175,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 8

COCOF Institut Redouté-Peiffer
-----------------------------------

Adresse : Avenue Emile Gryzon 1 – 1070 BRUXELLES

☎ : 02/526 75 00

Direction : Madame Fabienne GILLENT

☎ : 02/526 75 07

Titre : Directrice

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

319
8 800,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Aménagement de la salle d'étude de l'implantation 1 (2ème degré), achat d'ordinateur avec connexion Internet, imprimante couleur, téléviseur, lecteur vidéo, lecteur DVD, projecteur multimédia, armoire pour y sécuriser le matériel	8 200,00 €
	Achat livres, encyclopédies, BD, CD-ROM éducatifs, vidéocassettes, DVD	600,00 €
<b>Total</b>		<b>8 800,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 9

COMMUNE D'ANDERLECHT Ecole secondaire Bracops-Lambert (1 <sup>er</sup> degré)
----------------------------------------------------------------------------------

Adresse : Rue de la Procession 78 – 1070 ANDERLECHT

☎ :

Direction :

☎ :

Titre :

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

4 531,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Equipement complémentaire d'un local informatique (ordinateurs, imprimantes, ...)	2 000,00 €
Projet n° 2	Achats complémentaires pour la bibliothèque (livres, revues, abonnements, ...)	531, 00 €
Projet n° 3	Activités socioculturelles (visites de musées, expositions, ...)	2 000,00 €
<b>Total</b>		<b>4 531,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 10

COMMUNE D'ANDERLECHT Institut technique Marius Renard
----------------------------------------------------------

Adresse : Rue Georges Moreau 107 – 1070 BRUXELLES

☎ : 02/521 74 91

Direction : Mme Cécile MECHELYNCK

☎ : 02/523 75 24

Titre : Directrice

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

491
16 590,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Équipement – aménagement des locaux (informatique)	8 100,00 €
Projet n° 2	Aménagement ludothèque – bibliothèque (livres, journaux, jeux)	1 600,00 €
Projet n° 3	Petit matériel pour les classes d'accueil (cahiers, jeux, ...)	1 000,00 €
Projet n° 4	Activités socio-culturelles–sportives (visites, déplacements, ...)	5 890,00 €
<b>Total</b>		<b>16 590,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 11

COMMUNE D'ETTERBEEK C.E.S. Ernest Richard
----------------------------------------------

Adresse : Place St-Pierre 5 – 1040 BRUXELLES

☎ : 02/739 46 61

Direction : Monsieur André DEFERIERE

☎ : 02/733 76 09

Titre : Directeur

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

287
10 500,00 €

ACTIONS		PRIX
<u>Place St-Pierre</u>		
Projet n° 1	Aménagement d'une salle « fitness » et acquisition de matériel	5 000,00 €
Projet n° 2	Embellissement de classes (peinture, ...)	750, 00 €
<u>Rue J. Baedts</u>		
Projet n° 1	Aménagement de la salle d'étude (équipement d'une bibliothèque et matériel multimédia)	4 000,00 €
Projet n° 2	Embellissement des classes	750,00 €
<b>Total</b>		<b>10 500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 12

COMMUNE D'IXELLES Institut technique René Cartigny
-------------------------------------------------------

Adresse : Place de la Petite Suisse 4 – 1050 BRUXELLES

☎ : 02/515 75 70

Direction : Monsieur Guy VOGELEER

☎ : 02/515 75 97

Titre : Directeur

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

6 065,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Matériel pédagogique et fournitures	2 250,00 €
Projet n° 2	Matériel d'occultation des locaux	500,00 €
Projet n° 3	Maintenance du matériel VTT	1 500,00 €
Projet n° 4	Fournitures pour distributeur d'eau	650,00 €
Projet n° 5	Interventions dans les activités culturelles et sportives	1 165,00 €
<b>Total</b>		<b>6 065,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N°13

COMMUNE DE SAINT-GILLES C.C.E.T. Pierre Paulus
---------------------------------------------------

Adresse : Rue de la Croix de Pierre 73 – 1060 BRUXELLES

☎ : 02/533 05 30

Direction : Mme Nicole HAESSEN-VERHELLEN

☎ : 02/539 07 91

Titre : Directrice

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

333
11 200,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Aménagement de 2 locaux (insonorisation, peinture, ameublement, armoires, ...)	9 550,00 €
Projet n° 2	Projets d'ouverture sur l'extérieur (visites culturelles, excursions, ...)	1 650,00 €
Projet n° 3	Partenariat entre établissements de niveaux distincts	
Projet n° 4	Organisation de concertations	
Projet n° 5	Projets d'ouverture sur l'extérieur	
Projet n° 6	Soutien aux projets de classes ou interclasses	
Projet n° 7	Equiper les bibliothèques – Centres de documentation	
<b>Total</b>		<b>11 200,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 14

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE Lycée Communal Guy Cudell
---------------------------------------------------------------

Adresse : Rue de Liedekerke 66 – 1210 BRUXELLES

☎ : 02/220 28 11

Direction : Mme Denise GRAF

☎ : 02/220 28 14

Titre : Directrice

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

625
21 000,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Actions culturelles et sportives, y compris déplacements	5 000,00
Projet n° 2	Equipement de base des classes (tableaux, chaises, armoires, ...)	8 000,00
Projet n° 3	Equipement en matériel (sect., prof., équipem, labos-livres)	8 000,00
<b>Total</b>		<b>21 000,00</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 15

COMMUNE DE SCHAERBEEK Institut Communal Frans Fischer
----------------------------------------------------------

Adresse : Rue Général Eenens 66 – 1030 BRUXELLES

☎ : 02/125 40 69

Direction : Monsieur Alain MARCHAL

☎ : 02/216 26 77

Titre : Directeur

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

526
19 900,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Réhabilitation des locaux (peinture, carrelage, éclairage)	3 500,00
Projet n° 2	Achat du mobilier choisi par les élèves	8 500,00
Projet n° 3	Acquisition de casiers individuels élèves	2 000,00
Projet n° 4	Aménagement salle en espace récréatif (matériel et ameublement)	2 400,00
Projet n° 5	Aménagement espace en cafétéria + aménagement adéquat	3 500,00
<b>Total</b>		<b>19 900,00</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 16

COMMUNE DE SCHAERBEEK Lycée communal Emile Max
---------------------------------------------------

Adresse : Chaussée de Haecht 235 – 1030 SCHAERBEEK

☎ : 02/215 54 83

Direction : Mme Patricia BOSTOEN

☎ : 02/215 17 36

Titre : Directrice

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

247
6 000,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Ouverture d'une bibliothèque (achat de livres, abonnements)	500,00 €
Projet n° 2	Exploitation pédagogique du centre cybermédia (renouvellement du matériel, achat d'ordinateurs, logiciels, ...)	5 500, 00 €
<b>Total</b>		<b>6 000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des  
Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 17

VILLE DE CHARLEROI Centre éducatif communal secondaire Henri Dunant – MARCHIENNE-AU-PONT
------------------------------------------------------------------------------------------------

Adresse : Rue Vandervelde 28 – 6030 MARCHIENNE-AU-PONT

☎ : 071/32 42 37

Direction : Mr Maurisio PANI

☎ : 071/32 62 63

Titre : Directeur

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

416
4 000,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Préparation et réalisation d'une fête interculturelle (matériel et formation spécifique des enseignants et éducateurs)	4 000,00 €
<b>Total</b>		<b>4 000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 18

VILLE DE CHARLEROI Centre éducatif communal secondaire Henri Dunant
---------------------------------------------------------------------------

Adresse : Avenue du Millénaire 70 - 6041 GOSSELIES

☎ :

Direction :

☎ :

Titre :

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

416
12 000,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Amélioration, aménagement et embellissement de la cour de récréation (peinture, décoration florale, bancs, tables, ...)	12 000,00
<b>Total</b>		<b>12 000,00</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 19

PROVINCE DU HAINAUT Institut provincial d'ens. sec. Paramédical
--------------------------------------------------------------------

Adresse : Rue de la Samaritaine 14  
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

☎ : 071/48 90 99  
Titre : Directrice

☎ : 071/48 82 66

Direction : Mme Evelyne CHATORIER

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

49
2 850,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Achat de livres (ateliers de lecture)	600,00 €
Projet n° 2	Intervention dans les frais de visites de musées et dans les excursions pédagogiques	2 250, 00 €
<b>Total</b>		<b>2 850,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 20

<b>PROVINCE DU HAINAUT</b> <b>I.P.E.S. Charles Deliège - BINCHE</b>
------------------------------------------------------------------------

Adresse : Rue des Archers 12 – 7130 BINCHE

☎ : 064/31 02 20

Direction : Monsieur Frédéric HANOT

☎ : 064/31 02 39

Titre : Directeur

POPULATION AU 15/01/03	475
MONTANT ALLOUE 2003	17 831,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Création d'un scénario, personnages, décor	8 257,00 €
Projet n° 2	Acquisition du matériel de base :	
	2 caméras numériques	4 979,00 €
	2 pieds	297,00 €
	2 accus	392,00 €
	2 micros	250,00 €
	1 appareil montage vidéo « Casablanca prestige	3 499,00 €
	1 logiciel multi user édition	157,00 €
<b>Total</b>		<b>17 831,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des  
Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 21

PROVINCE DU HAINAUT Lycée Technique Provincial Maurice Herlémont
------------------------------------------------------------------------

Adresse : Rue Paul Pastur 1 – 7100 LA LOUVIERE

☎ : 064/22 22 80

Direction : Mme Gisèle SAMPOUX

☎ : 064/26 61 92

Titre : Directrice

POPULATION  
 AU 15/01/03  
 MONTANT  
 ALLOUE 2003

364
13 600,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Aménagement d'une aire de sports Préparation du terrain par les élèves et les professeurs	13 600,00 €
<b>Total</b>		<b>13 600,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
 et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
 l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des  
 Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 22

PROVINCE DU HAINAUT Institut provincial de Nursing du Centre
-----------------------------------------------------------------

Adresse : Avenue de Scailmont 56 – 7170 MANAGE

☎ : 064/57 03 23

☎ : 064/57 03 24

Titre : Directrice

Direction : Mme Monique VERLY

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

240
9 009,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Entretien, embellissement espaces rencontres, abords, jardin	409,00 €
Projet n° 2	Enrichissement bibliothèque, médiathèque, centre de documentation	1 900,00 €
Projet n° 3	Enrichissement de l'espace « informatique »	2 200,00 €
Projet n° 4	Enrichissement de l'espace « Détente et sport »	750,00 €
Projet n° 5	Enrichissement de l'espace « Art et Artisanat »	1 205,00 €
Projet n° 6	Activités sportives (Marlette, piscine, patinoire, ...)	2 500,00 €
<b>Total</b>		<b>9 009,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 23

PROVINCE DU HAINAUT Lycée provincial Richard Stiévenart
------------------------------------------------------------

Adresse : Route de Valenciennes 58 – 7301 HORNU

☎ : 065/76 76 48

☎ : 065/76 76 00

Titre : Directeur

Direction : Mr Dany HISMANS

POPULATION  
 AU 15/01/03  
 MONTANT  
 ALLOUE 2003

446
16 100,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Gestion éducative par degré – aménagement d'espaces de vie commune, finalisation projet « sanitaires » (toiture – rac. Eau, électricité, chauffage)	11 143,00 €
Projet n° 2	Installation de bancs Installation de poubelles	3 222,00 € 1 735,00 €
<b>Total</b>		<b>16 100,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
 et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
 l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
 des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 24

PROVINCE DU HAINAUT Lycée Provincial Albert Libiez
-------------------------------------------------------

Adresse : Avenue Fénelon 48 – 7340 COLFONTAINE

☎ : 064/61 33 90

Direction : Mme Lucie DE CRAECKER

☎ : 065/67 69 55

Titre : Directrice

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

509
14 749,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Bibliothèque : constitution d'un fonds de manuels scolaires et de documentation	8 749,00 €
Projet n° 2	Activités culturelles	6 000, 00 €
<b>Total</b>		<b>14 749,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 25

PROVINCE DU HAINAUT Athénée provincial Warocqué
----------------------------------------------------

Adresse : Rue du Parc 20 – 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

☎ : 064/45 95 08

☎ : 064/44 29 60

Titre : Directeur

Direction : Mr Franck LIVIN

POPULATION AU 15/01/03	372
MONTANT ALLOUE 2003	13.974,00 €

372
13.974,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Amélioration du cadre de vie (poubelles – bancs)	3 624,00 €
Projet n° 2	Rénovation des peintures des couloirs (3 phases)	10 350,00 €
<b>Total</b>		<b>13 974,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 26

PROVINCE DU HAINAUT Institut Jean Jaurès
---------------------------------------------

Adresse : Rue de la Broucheterre 52B – 6000 CHARLEROI

☎ : 071/53 17 05

Direction : Mr Michel VAN DEN NOORTGAETE

☎ : 071/53 17 28

Titre : Directeur

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

625
15 000,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Equipement bibliothèque, médiathèque, lieu de rencontre	3 000,00 €
Projet n° 2	Protection des couloirs (peinture, vernis, main-d'œuvre)	12 000, 00 €
<b>Total</b>		<b>15 000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 27

PROVINCE DU HAINAUT IETS Université du Travail Paul Pastur
---------------------------------------------------------------

Adresse : bld Roullier 1 – 6000 CHARLEROI

☎ : 071/53 17 53

Direction : Mr Fortuné DEPASSE

☎ : 071/53 14 58

Titre : Directeur

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

722
32 380,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Achat dispositif projection (vidéo, DVD, projecteur multimédia, ordinateur)	7 500,00 €
Projet n° 2	5 caméras supplémentaires pour surveiller les endroits sensibles	24 880,00 €
<b>Total</b>		<b>32 380,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 28

VILLE DE LIEGE CES Léon Mignon
-----------------------------------

Adresse : Rue Léon Mignon 2 – 4000 LIEGE

☎ : 04/223 71 08

Direction : Mr Noël POLIS

☎ : 04/223 20 29

Titre : Directeur

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

682
2.650,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Achat d'ordinateurs et logiciels (emédiation)	2 000,00
Projet n° 2	Sorties, activités culturelles et sportives	650, 00
<b>Total</b>		<b>2 650,00</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 29

<b>PROVINCE DE LIEGE</b> Ecole communales des Techniques de l'industrie et de l'Automobile
--------------------------------------------------------------------------------------------------

Adresse : Quai du Condroz 15 – 4020 LIEGE

☎ : 04/341 11 28

Direction : Mme Françoise BOVY-LIENAU

☎ : 04/343 12 69

Titre : Directrice

POPULATION  
 AU 15/01/03  
 MONTANT  
 ALLOUE 2003

338
17 375,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Poursuite aménagement locaux élèves	13 000,00 €
Projet n° 2	Sorties, activités culturelles et sportives	1 000,00 €
Projet n° 3	Masques de protection pour l'atelier de peinture-carrosserie	1 000,00 €
Projet n° 4	Ordinateurs et logiciel Elmo	2 375,00 €
<b>Total</b>		<b>17 375,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
 et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
 l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
 des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 30

PROVINCE DE LIEGE Ecole Polytechnique de Herstal
-----------------------------------------------------

Adresse : Rue de l'Ecole Technique 34 – 4040 HERSTAL

☎ : 04/248 42 04

☎ : 04/248 42 00

Titre : Directrice

Direction : Mme Christiane DELOURS

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

363
4 290,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Prévention du décrochage : laboratoire de micro robotique Suite installation laboratoire (2 postes supplémentaires) Développement d'activités d'éveil du sens technique Aide pédagogique aux élèves du 2ème degré en mécanique, dessin technique mécanique et travaux pratiques mécanique 2 ensembles ROBOLAB (firme LEGO DACTA)	1 690,00 €
Projet n° 2	Collaboration avec le prof d'activités multimédias : finalisation du module « la lampe de bureau » Collaboration aux classes technologiques (accueil des primaires) Coordination des activités interdisciplinaires au 1er degré 2 ordinateurs	2 600,00 €
<b>Total</b>		<b>4 290,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 31

PROVINCE DE LIEGE Ecole polytechnique de Seraing
-----------------------------------------------------

Adresse : Rue Collard Trouillet 48 – 4100 SERAING

☎ : 04/330 72 11

Direction : Mr Jean-Pierre STREEL

☎ : 04/330 72 99

Titre : Directeur

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

485
29 740,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Aménagement d'un espace « Théâtre, heure du conte »	2 500,00 €
Projet n° 2	Aménagement du cadre de vie – matériel pour fabrication de portes et peinture	850, 00 €
Projet n° 3	Remédiation informatisée avec programmes ELSA et NOLDUS, achat d'ordinateurs et consommables, imprimantes, logiciels	21 890,00 €
Projet n° 4	Organisation de sorties pédagogiques (musées, théâtres, activités culturelles)	1 250,00 €
Projet n°5	Animations sur hygiène, alimentation, gestion des déchets	1 250,00 €
Projet n°6	Entretien/enrichissement espaces de rencontres, matériel sportif, livres, abonnements, matériel audiovisuel, jeux de société	2 000,00 €
<b>Total</b>		<b>29 740,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Pierre HAZETTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 32

PROVINCE DE LIEGE IPES de Herstal
--------------------------------------

Adresse : Rue du Grand Puits 66 – 4040 HERSTAL

☎ : 04/248 41 01

Direction : Mr Jacques VANNEROM

☎ : 04/248 41 41

Titre : Directeur

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

607
14 000,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Création atelier fossiles (percuteurs, tables de travail, évier, lampes, armoires, livres, fossiles), matériel pour l'atelier	10 000,00 €
Projet n° 2	Bibliothèque scientifique (livres, CDS, ...)	2 000,00 €
Projet n° 3	Visites d'expositions scientifiques (déplacements, ...)	2 000,00 €
<b>Total</b>		<b>14 000,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 33

PROVINCE DE LIEGE IPES de Seraing
--------------------------------------

Adresse : Quai des Carmes 43 – 4101 SERAING

☎ : 04/234 95 48

☎ : 04/234 95 49

Titre : Directrice

Direction : Mme Anne-Marie DONNAY

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

642
17 500,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Aménagement d'un local réservé aux élèves (site de Jemeppe)	10 000,00 €
Projet n° 2	Fonctionnement espaces rencontres – consommables (livres, CD, jeux, abonnements, papier, papier photo, cartouches d'encre, logiciels pour la formation autonome et remédiation)	2 000,00 €
Projet n° 3	Journal école	500,00 €
Projet n° 4	Organisation de sorties pédagogiques (Breendonck, RTBF, Sénat, Territoires de la Mémoire, Préhistosite de Ramioul, Blégny-Trembleur, Eurodisney, Mer du Nord)	5 000,00 €
<b>Total</b>		<b>17 500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 34

PROVINCE DE LIEGE IPES de Verviers
---------------------------------------

Adresse : Rue Peltzer de Clermont 104 – 4800 VERVIERS

☎ : 04/343.12.69

☎ : 087/32 25 25

Titre : Directrice

Direction : Mme Anne PIROTTE

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

567
18 600,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Ateliers d'expression : table de mixage, sono, frais de déplacement, costumes, décors, animateur ASBL Si Nergie, initiation aux percussions africaines, animateurs Birane	5 000,00 €
Projet 2	Equipement de la ludothèque : jeux, abri pour parc, tables, chaises, tonnelles, bancs, parking mobylettes	2 500,00 €
	Communication : panneaux d'affichage, diffuseurs, vidéos, animateurs extérieurs, programme d'activités sportives et culturelles	8 600,00 €
Projet 3	Fonctionnement centre cybermédia, matériel scolaire	2 500,00 €
<b>Total</b>		<b>18.600,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 35

VILLE DE LA LOUVIERE Institut communal d'enseignement secondaire Léon Hurez
-----------------------------------------------------------------------------------

Adresse : Rue Bonne Espérance 1 – 7100 LA LOUVIERE

☎ : 064/22 47 06

☎ : 064/21 34 11

Titre : Directeur

Direction : Mr Freddy FRANCOTTE

POPULATION  
AU 15/01/03  
MONTANT  
ALLOUE 2003

1136
29 500,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Abonnements aux revues, CD, DVD, entrée théâtres, musées, cinémas, expositions, salons, infrastructures sportives, animations, formations et informations	12 500,00 €
	Besoins matériels liés à la maintenance et à l'organisation d'activités sportives et culturelles	4 000,00 €
	Supports pédagogiques – matériel et équipement	6 000,00 €
	Frais de déplacement et transport	7 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>29 500,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



## OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 36

ADMINIST. COMMUNAL DE QUAREGNON Institut communal d'enseignement secondaire Jeanne Dufrasne
---------------------------------------------------------------------------------------------------

Adresse : Grand Place –7390 QUAREGNON

☎ : 065/78 33 99

Direction : Mr Etienne ROLAND

☎ : 065/52 94 49

Titre : Directeur

POPULATION AU 15/01/03	518
MONTANT ALLOUE 2003	17 907,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Equipement local médiathèque (mobilier, accessoires)	
	Aménagement du local	1 600,00 €
	Achat de livres, abonnement à des revues	350,00 €
	Achat téléviseur avec magnétoscope intégré et lecteur DVD	2 480,00 €
	Achat de cassettes vidéo et DVD	743,00 €
		740,00 €
Projet n° 2	Equipement des locaux (mobilier, tableaux blancs mobiles, écrans)	6 994,00 €
	Réfection des locaux	2 000,00 €
Projet n° 3	Frais de participation aux activités sportives, culturelles et frais de déplacement	3 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>17 907,00 €</b>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2003 octroyant un subside pour l'année scolaire 2003-2004 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial,

Le Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et  
des Missions confiées à l'ONE,

Pierre HAZETTE

Jean-Marc NOLLET



